

Nomination de Mariya Gabriel (BG) en tant que membre de la Commission

2017/0805(NLE) - 07/07/2017 - Acte final

OBJECTIF: nomination de Mariya Gabriel (BG) en tant que membre de la Commission.

ACTE NON LÉGISLATIF: Décision (UE, Euratom) 2017/1244 du Conseil, prise d'un commun accord avec le président de la Commission, portant nomination d'un membre de la Commission européenne.

CONTENU: d'un commun accord avec M. Jean-Claude JUNCKER, président de la Commission, le Conseil a décidé de nommer **Mme Mariya GABRIEL membre de la Commission** pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 octobre 2019.

Cette décision fait suite à la démission de Mme Kristalina GEORGIEVA de son poste de vice-président et membre de la Commission avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Comme le prévoit l'article 246, deuxième alinéa, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le membre démissionnaire doit être remplacé pour la durée du mandat restant à courir par un nouveau membre de la même nationalité.

ENTRÉE EN VIGUEUR: 7.7.2017.